

**SAY GOODBYE TO
LATE
FINES!**

**SAY HELLO TO ALL THE LIBRARY HAS TO OFFER
FOR FREE!**

Dites adieu aux amendes de retard ! Dites bonjour à tout ce que la bibliothèque a à offrir gratuitement !

La bibliothèque publique de Queens ne vous demande plus de payer des amendes de retour quotidiennes pour les documents en retard, et les amendes existantes ont été supprimées de tous les comptes des clients. Nous vous facturerons le coût de remplacement des documents considérés comme perdus ou endommagés, mais dès que vous aurez retourné les documents, les frais de remplacement seront liquidés. Si vous ne pouvez pas retourner les documents, veuillez payer les frais de remplacement ou contacter notre personnel pour connaître les autres options sur le site https://queenslibrary.org/about-us/contact-us/contact-us_c1, par téléphone au 718-990-0771 ou à votre bibliothèque locale.

Qu'advient-il de mes amendes de retard et autres frais existants ?

Depuis le 5 octobre 2021, nous avons supprimé toutes les amendes de retard accumulées précédemment sur les comptes de tous les clients, ainsi que les frais de recouvrement, les frais de traitement et les frais sur les demandes non récupérées.

Les frais pour les documents perdus ou endommagés restent sur votre compte mais seront supprimés lorsque vous rapporterez ces documents.

Si vous avez des questions concernant votre compte, veuillez appeler notre ligne de bibliothèque automatisée au 718-990-8508 ou visiter le site queenslibrary.org/about-us/contact-us.

Pourquoi QPL élimine-t-elle les amendes de retard ?

Nous voulons nous assurer que tout le monde puisse utiliser les ressources de la bibliothèque, quelle que soit sa situation. Pour de nombreuses personnes et familles, les amendes de retard dissuadent d'utiliser la bibliothèque et constituent un obstacle à l'accès.

Les bibliothèques publiques de Brooklyn et de New York suppriment-elles les amendes de retard ?

Oui. Tous les systèmes de bibliothèques de la ville de New York ont supprimé les amendes de retard à compter du 5 octobre 2021.

Comment puis-je savoir quand je dois rendre mes documents ?

Lorsque vous empruntez des documents physiques, vous pouvez choisir de recevoir un reçu par e-mail ou sur papier avec les dates d'échéance. La bibliothèque envoie également des rappels par e-mail ou par téléphone lorsque les documents arrivent à échéance ou sont en retard, et vous pouvez toujours vérifier les dates d'échéance de vos documents en vous connectant à « Mon compte » sur www.queenslibrary.org/user.

Comment puis-je renouveler des documents ?

Les documents peuvent être renouvelés en ligne sur le site www.queenslibrary.org/user, en personne ou en appelant le 718-990-8508. Notez que si un autre client attend le document, celui-ci ne peut être renouvelé. Essayez de renouveler quelques jours avant la date d'échéance pour vérifier si un document peut être renouvelé.

Puis-je conserver indéfiniment les documents de la bibliothèque ? Et si je les perds ?

Nous voulons récupérer les documents de la bibliothèque ! Veuillez rendre les documents à leur date d'échéance afin que d'autres puissent profiter de ces ressources partagées. Nous n'imposons pas d'amende de retard, mais les documents qui ne sont pas retournés dans les 28 jours (quatre semaines) suivant leur date d'échéance seront considérés comme perdus, et le coût de remplacement vous sera facturé.

Si vous retournez les articles perdus, les frais de remplacement seront enlevés de votre compte. Veuillez retourner tous les articles que vous avez, quelle que soit leur période de retard. Si votre compte présente un solde de plus de 50 \$ ou plus, ou si vous avez 20 documents ou plus en retard, vous ne pourrez pas réserver ou emprunter des documents physiques tant que vous n'aurez pas rendu vos documents perdus ou payé les frais de remplacement. Pour en savoir plus sur nos politiques de remplacement, consultez notre page « Guide des frais » sur le site www.queenslibrary.org/help/guide-to-fees.

Si vous n'êtes pas en mesure de payer les frais de remplacement d'un document, veuillez nous contacter au 718-990-0771, vous rendre dans votre bibliothèque locale ou visiter le site queenslibrary.org/about-us/contact-us pour discuter de vos options.

Comment puis-je effectuer un paiement sur mon compte ?

Vous pouvez effectuer un paiement en ligne via « Mon compte » sur le site queenslibrary.org/user ou vous rendre dans votre bibliothèque locale.

Que se passe-t-il si les frais ne sont pas payés ?

Une fois que le solde de votre compte atteint 50 \$ ou plus, ou que vous avez plus de 20 documents en retard, vous ne pourrez plus réserver ni emprunter de documents physique jusqu'à ce que vous ayez rendu vos documents perdus ou payé les frais de remplacement. À l'avenir, les comptes des clients âgés de 18 ans et plus ayant un solde impayé de 50 \$ ou plus seront également soumis à l'agence de QPL, Unique Management Services, qui vous contactera en notre nom pour organiser le paiement ou le retour des documents en retard. Votre solde ne sera pas signalé aux bureaux de crédit et n'affectera pas votre cote de crédit.

La bibliothèque continuera-t-elle à facturer des frais pour chaque jour où les livres ou autres documents demandés ne sont pas récupérés ?

Non. La bibliothèque supprime les frais pour les documents demandés qui ne sont pas récupérés.

Quels types de frais sont imposés par la bibliothèque ?

Des frais de remplacement s'appliquent aux documents perdus ou endommagés. En outre, des frais seront imposés pour :

- Le remplacement de la carte de la bibliothèque (2 \$)
- Les chèques retournés (25 \$)
- Le coût des articles perdus, tels que les accessoires technologiques
- L'inscription pour une carte de non-résident de l'État de New York (50 \$)

Dans quelle mesure ces décisions affecteront-elles le budget de la bibliothèque ?

La bibliothèque a décidé de suspendre temporairement les amendes de retard en mars 2020 en raison de la pandémie. Les recettes annuelles provenant des amendes, qui ne représentent qu'une petite partie du budget de la bibliothèque, ont diminué au fil du temps, et nous avons trouvé des moyens de compenser cette perte de revenus. Plus important encore, l'élimination des amendes de retard fait progresser la mission fondamentale de la bibliothèque, qui est d'assurer un accès libre et équitable à l'apprentissage et aux opportunités pour tous, quelle que soit leur situation.

Mais j'aime payer les amendes de retard car j'ai l'impression de soutenir la bibliothèque. Comment puis-je soutenir la QPL autrement ?

Si vous souhaitez soutenir la bibliothèque, vous pouvez faire un don à la Fondation de la bibliothèque publique de Queens, qui collecte des fonds pour soutenir les programmes, les services et les collections de la bibliothèque. www.queenslibrary.org/support

Où puis-je retourner mes livres et mes autres documents de bibliothèque ?

Les livres et les documents peuvent être rendus dans n'importe quelle succursale de la QPL. Vous trouverez la bibliothèque la plus proche de chez vous sur www.queenslibrary.org/about-us/locations.

Le programme « Réduisez vos frais » est-il toujours disponible ?

Oui. Pour en savoir plus sur ce programme destiné aux clients âgés de 21 ans et moins, visitez le site www.queenslibrary.org/help/guide-to-fees.